

Compte Rendu de l'audio-conférence du 09/12/2021 – DDFIP01

Vos élus CFDT-CFTC : **Frédéric SCHMITTER** (Titulaire) cftc.dgfip.01@gmail.com
Laetitia ALLEGRE (Suppléante) laetitia.allegre@dgfip.finances.gouv.fr
Claire DESGOUTTE (Experte) claire.desgoutte@dgfip.finances.gouv.fr

Point sanitaire Covid-19 : le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Ain informe que le niveau des contaminations est reparti à la hausse dans notre département et nos services. 7 signalements rien que sur les 3 derniers jours. On dénombre une dizaine de signalements par semaines. A ce jour sont recensés 25 cas contacts et 4 cas positifs. La Direction échange chaque jour avec le médecin de prévention afin de déterminer la conduite à tenir pour chaque cas. Le Directeur indique que vu le nombre de cas signalés dans les administrations que le médecin de prévention a en charge, ce dernier déclare ne plus être en mesure de répondre à toutes les demandes de façon aussi personnalisée que lors des vagues précédentes.

Le Directeur précise qu'un certain relâchement est constaté dans les services quant au respect des règles sanitaires.

Rappel du Directeur : nous sommes toujours en crise sanitaire.

Les règles suivantes sont toujours en vigueur :

- Lavage des mains chaque fois que nécessaire et usage non limité du gel hydroalcoolique,
- Port du masque obligatoire dans les bureaux (si plus de 2 ou en cas de visite dans un bureau solo,
- Port du masque dans les coursives, salles de réunion, ...
- Le masque se porte nez et bouche inclus, pas de masque sous le nez,
- En cas du moindre symptôme, se faire tester,
- Suspension absolue des moments de convivialité (café, repas collectifs, pots,...)
- Les réunions (service, CTL,...) se feront exclusivement en visio ou audio.

Définition actuelle d'un cas contact : avoir été en présence pendant plus de 15 minutes et à moins de 2 mètres d'une personne positive.

Télétravail à privilégier. Les agents en protocole de 1 à 3 jours sont incités à passer à 3 jours par semaines, dans la limite des contraintes de service. Ceux qui n'ont pas de protocole sont incités, s'ils sont équipés du matériel adéquat et que leur métier s'y prête, à demander temporairement de 1 à 3 jours de télétravail par semaine. L'objectif est de limiter la présence simultanée des agents pour endiguer la progression de la vague actuelle de Covid.

Les agents nomades, les Conseillers aux décideurs locaux, tous les agents qui vont à la rencontre des usagers sur le terrain, n'ont aucune restriction de mouvement. Ils poursuivent leurs missions sans changement mais toujours en respectant les règles sanitaires et les gestes barrières.

CFTC Finances Publiques

Le Secrétaire Départemental
Frédéric SCHMITTER

DDFiP de l'Ain
11, Bd Mal Leclerc – 01012 Bourg en Bresse Cedex
Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05
frederic.schmitter@dgfip.finances.gouv.fr

Section Locale CFTC Finances Publiques
Bureau 071 (RDC bât DDT)
situé au 23 rue Bourgmayer à Bourg-en-Bresse

Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05
cftc.dgfip.01@gmail.com

Questions posées au DDFIP par les participants :

- **Des agents signalent des difficultés à trouver une plage de rdv pour la vaccination ?**
Réponse : privilégier l'application « tous anti-covid » qui facilite la prise de rendez-vous. A priori plus efficace que les recherches « Google ».
- **Des créneaux de vaccination à destination des agents publics sont-ils prévus ?**
Réponse : Les Pompiers de l'Ain mettent en place un dispositif fléché pour les agents publics, dans la mesure de leurs disponibilités. Plusieurs sites sont prévus sur le département.
- **Des agents récemment affectés signalent n'avoir toujours trouvé de médecin traitant ?**
Réponse : problème hélas connu et qui concerne malheureusement la plupart des agents nouvellement arrivés dans le département.
- **Pour les agents à temps partiel, quid du taux de télétravail (1 ou 2 jours) ?**
Réponse : taux prenant en compte le temps partiel. 2 jours de présentiel.
- **Que faire si blocage sur les demandes exceptionnelles de télétravail ?**
Réponse : faire immédiatement remonter à la Direction.
- **Quid des agents vulnérables ?**
Réponse : Cette notion a évolué. Faire remonter rapidement les cas éventuels pour les prendre en compte et statuer.



Prenez soin de vous : respecter les règles sanitaires et les gestes barrières c'est vous protéger en protégeant les autres.

N'hésitez pas à prendre contact en cas de besoin.

CFTC Finances Publiques

Le Secrétaire Départemental

Frédéric SCHMITTER

DDFIP de l'Ain

11, Bd Mal Leclerc – 01012 Bourg en Bresse Cedex

Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05

frederic.schmitter@dgfip.finances.gouv.fr

Section Locale CFTC Finances Publiques

Bureau 071 (RDC bât DDT)

situé au 23 rue Bourgmayer à Bourg-en-Bresse

Tel : 04 74 14 18 73 ou 06 82 04 45 05

cftc.dgfip.01@gmail.com